



DÉCISION

N°2018-05-05

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Avenant n°1 au marché n°812 461 relatif à l'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques.

Lot n°4 : traitement des déchets du bois collecté sur les déchèteries intercommunales, les points de collecte et les services techniques des communes membres. Nouvel indice de révision des prix.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le marché n°812 461 relatif à l'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et gestion de collecte et

traitement de déchets spécifiques. Lot n°4 : le traitement des déchets du bois collecté sur les déchèteries intercommunales, points de collecte et les services techniques des communes membres ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences au Bureau et au Président ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, avec le groupement NICOLLIN/SEPUR, un marché de traitement des déchets du bois collecté sur les déchèteries intercommunales, points de collecte et les services techniques des communes membres, effectif depuis le 22 mars 2016.

Conformément à l'article 5 du cahier des Cahier des Clauses Administratives (CCAP), les prix du marché sont révisibles à chaque date anniversaire par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation intégrant l'indice PRIV160000 « Prix de vente industriels de l'ensemble des produits du sciage ».

Or, l'indice utilisé (PRIV160000) n'est plus actif depuis le mois de septembre 2017.

Afin de permettre la révision des prix du marché de traitement du bois collecté sur Versailles Grand Parc, il est acté de remplacer l'indice « PRIV160000 » par l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de marché - CPF 16 - Bois, articles en bois, en liège (sauf meubles), vannerie et sparterie - Base 2015 - référencé à l'INSEE n° 010534574.

Pour prolonger l'ancienne série au-delà du mois de septembre 2017, il convient d'utiliser les indices de la nouvelle série (INSEE n°010534574) et de les multiplier par un coefficient de raccordement fixé à 1,0797.

La révision des prix pour ce marché est applicable dès la notification du présent avenant.

Celle-ci sera ensuite appliquée conformément aux Cahier des Clauses Administratives Particulières à la date anniversaire du marché.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'adopter les termes de l'avenant n°1 au marché n°812 461 en ce qui concerne l'indice de révision des prix à prendre en compte dans le cadre de la facturation ;*
- 2) *d'inscrire au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 11: «charges à caractère général », nature 611 : «Contrats de prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

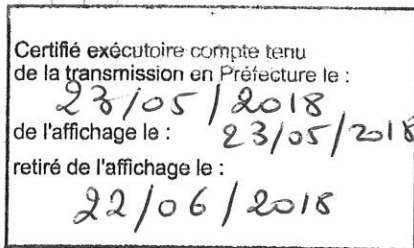
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 17 mai 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180517-20180505ENV-AU

Numéro de l'acte : 20180505ENV

Date de décision : jeudi 17 mai 2018

Nature de l'acte : AU

Objet : Décision n°2018-05-05 portant sur l'avenant n°1 au marché n°812 461 relatif à l'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques.
Lot n°4 : traitement des déchets du bois collecté sur les déchèteries intercommunales, les points de collecte et les services techniques des communes membres.
Nouvel indice de révision des prix.

Classification : 8.8 - Environnement

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 23/05/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180517-20180505ENV-AU

Document principal : 2018 05 05 Avenant n°1 au marché n°812 46 - Indice de révision des prix.pdf

Historique :

23/05/18 09:53	En cours de création	
23/05/18 09:56	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 09:57	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 09:57	En cours de transmission	
23/05/18 09:57	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:03	Accusé de réception reçu	

